N° du plan collectif de restructuration : 2015-04-00001- PC

CAUTION PERSONNELLE ET SOLIDAIRE
AVANCE

Prime à la restructuration et à la reconversion du vignoble
Modalité plan collectif

Nous soussignés (1)…….....
dont le siège social est situé au (2)…….....
…….....
immatriculés au registre du commerce et des sociétés de (3) …….....

Numéro SIRET (4) |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

représentés par (5)…….....
…….....
…….....
ayant tous pouvoirs à cet effet,

certifions être agréés par l'Autorité de contrôle prudentiel conformément à l'article L.511-10 du Code monétaire et financier et détenir la capacité de nous porter caution en faveur de tiers (6),
…….....
…….....
…….....

déclarons nous engager conjointement et solidairement avec (7) …….....
……., dont l'adresse de correspondance est (8) .....

…….....

numéro SIRET :(9) |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| .....,

et immatriculé au casier viticole informatisé sous le n° EVV(10) |__|__| |__|__|__| |__|__|__|__|__|

à payer sans pouvoir soulever le bénéfice de discussion ni de division, dans les trente jours suivant la demande de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer) - 12, rue Henri Rol-Tanguy – TSA 20002 - 93 555 Montreuil-sous-Bois Cedex et à concurrence de la somme de (11)
…….....
……..euros,

toute somme, en principal, intérêts, sanctions et autres accessoires, dont (7) …….....
…….....
pourrait être redevable(12), du fait de l'intégralité des avances versées depuis le début du plan, au titre des règlementations communautaires et nationales applicables au plan collectif de restructuration dont le numéro est cité en référence , agréé lors de la campagne **2015/2016**, pour trois campagnes de plantation, dans le cadre de la mesure restructuration du vignoble de l'OCM vitivinicole.

Fait à .....,
Le .....
[Nom du signataire autorisé, signature et cachet commercial]

---

(1) [nom de l'organisme habilité à se porter caution]
(2) [adresse de l'organisme]
(3) [lieu d'immatriculation RCS]
(4) [numéro SIRET de l'organisme].
(5) [nom, fonction, adresse d'élection de domicile]
(6) Pour les organismes de crédit et d'investissement dont le siège social est établi dans un autre Etat membre de l'espace économique européen indiquer ici : "déclarons détenir, dans le cadre des procédures prévues aux articles L.511-22 et 23 du Code monétaire et financier, la capacité de nous porter, en France, caution en faveur des tiers".
Pour les sociétés d'assurance indiquer ici : "déclarons détenir, conformément au code des assurances et notamment son article L.321-1, la capacité de nous porter, en France, caution en faveur de tiers."
(7) [nom ou raison sociale du cautionné]
(8) [adresse d'expédition de la mainlevée de la garantie]
(9) [numéro SIRET pour les sociétés et les exploitants en nom propre]
(10) [numéro d'exploitation au CVI]
(11) [en chiffres et en lettres]
(12) Le bénéficiaire de l'aide est l'exploitant viticole. Tout recouvrement sera effectué auprès de lui même si les versements sont faits par l'intermédiaire de la structure collective porteuse du plan.